



Etat des lieux de sortie

Par Marienono

Bonjour, mon préavis se finissait le 21 janvier 2024. Nous nous sommes donc rencontrés avec les propriétaires pour l'état des lieux. Lors de la visite rien n'a été noté et rien a été signé. Par contre les propriétaires ont récupéré les clés. Elle le garde afin de mettre dessus ce qui ne va pas. Je n'est jamais contester ou refuser de signer. Ont il le droit de faire l'état des lieux de sortie sans moi et en ayant les clés? Je ne sais pas quand il compte me le faire signer ont il le droit de procéder comme ça ? Merci d'avance pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Non .
Sans état des lieux de sortie valide (contradictoire, signé des deux parties), il est réputé être rendu en bon état ... donc tant mieux si vous n'avez rien signé .
Surtout qu'entre le moment ou vous rendez les clés et ou ils constatent, toute observation est contestable .

Après il faudrait quand même avoir une trace du fait que vous ayez rendu les clés à ce moment là .

Si vous n'avez aucune trace de celà, vous pouvez essayer d'en avoir une , en demandant , malicieusement, si vous avez bien rendu avec toutes les clés , la clé de la cave (ou de la boîte aux lettres) par exemple et s'ils ont bien noté l'index du compteur (d'eau, d'électricité etc) pendant l'état des lieux de sortie ...

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un lien utile à lire qu sujet de l'état des lieux de sortie.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33671]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33671[/url]

"En l'absence d'état des lieux de sortie, le locataire est considéré comme ayant remis le logement en bon état."

Par Marienono

D'accord merci! La date a été notée par contre sur leur exemplaire d'état des lieux ainsi que le relevé d'eau et d'électricité. Moi j'ai le message sms des propriétaires le jour d'avant me confirmant le rdv. Est-ce que cela peut être une preuve? A savoir qu'il y a eu un petit couac avec une étagère que j'ai prise qui n'était pas indiqué sur l'état des lieux d'entrée et que le locataire précédent avait laissé. Ils sont carrément venu a mon nouveau domicile sans me prévenir fouiller me réclamant l'étagère. Ils étaient venu a la base car on avait oublié de signer. Mais vu que j'avais l'étagère elle même n'a pas voulu de signature me disant qu'elle chercher d'autres choses à écrire sur l'état des lieux et mon menacé pour l'étagère que je rend volontiers bien sûr.

Par yapasdequoi

Puisque vous n'avez pas signé l'état des lieux, le logement est rendu en bon état. Point. Votre bailleur a tort de vous menacer ou d'exiger cette étagère.

Il n'a pas non plus le droit de venir fouiller chez vous ! S'il revient appelez la police.

Votre principal souci c'est que personne n'a vraiment respecté la procédure légale pour cette fin de bail.

Donc soit vous trouvez un arrangement amiable soit il faudra saisir la commission de conciliation et le tribunal.

Pour le moment ne faites rien, attendez que le bailleur se manifeste pour réclamer on ne sait quoi. Dans ce cas vous contesterez.